# **COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL**

#### Réunion du Lundi 05 février 2024

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

# Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

# RAPPEL

#### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1** - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

# **FUTSAL D1**

#### N°26035575 – MAISONS ALFORT FC 1 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 05/02/2024

Courriel de la municipalité de Maisons Alfort en date du 31/01/2024 informant de l'indisponibilité du gymnase le 05/02/2024 suite Tournoi de Basket.

La Commission décide le report de la rencontre au 19/02/2024 et rappelle qu'il est impératif de communiquer avec le District uniquement avec la messagerie officielle.

Prévenir l'équipe adverse.

# N°26035578 - AS HAY 94 FUTSAL 1 / VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 03/02/2024

Courriel du club de AS HAY 94 FUTSAL en date du 02/02/2024 informant d'un accord avec VSG FUTSAL 2 pour disputer la rencontre le 17/02/2024.

La Commission ne peut que rappeler les termes des règlements indiqués en début de chaque procèsverbal de réunion à savoir informer au plus vite le District et au plus tard le lundi avant la rencontre en cas de changement avec accord de l'équipe adverse <u>et avec la raison du changement de date</u>. En dernier ressort, tout changement doit être effectué au plus tard le vendredi à 12h. Dans votre cas, le courriel de VSG FUTSAL a été transmis à 13h 01. Rappel vous pouvez utiliser Footclub pour faire vos demandes de modifications.

La Commission décide match perdu pour erreur administrative à l'équipe de AS HAY 94 FUTSAL 1 (0 point – 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de VSG FUTSAL 2 (3 points – 0 but).

# **FUTSAL D2**

### N°27233541 - VILLENEUVE ABLON US 2 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 03/02/2024

Courriel très tardif du club de VILLENEUVE ABLON US en date du 01/02/2024 et de la municipalité de Villeneuve Ablon en date du <u>08/01/2024</u> informant de l'indisponibilité du gymnase le 03/02/2024 suite Salon des Métiers.

La Commission décide le report de la rencontre au 17/02/2024 et rappelle qu'il est impératif de communiquer avec le District dès connaissance de l'indisponibilité de votre installation sous peine de match perdu pour faute administrative.

Prévenir l'équipe adverse.

# 27233544 - VITRY ASC 2 / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/02/24

Courriel du 01/02/2024 à 16h52, nous informant d'un problème de disponibilité du gymnase pour disputer la rencontre du 02/02/2024 entre leur 2 équipes VITRY ASC 2 et VITRY ASC 3.

La Commission ne peut que rappeler les termes des règlements indiquées en début de chaque procèsverbal de réunion à savoir informer au plus vite le District en joignant impérativement l'attestation municipale et ce pour la commission le lundi précédent la rencontre.

La Commission décide match perdu pour erreur administrative à l'équipe de VITRY ASC 2 (0 point – 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de VITRY ASC 3 (3 points – 0 but).

Matchs Remis =

N°27233546 - B2M FUTSAL 3 / RUNGIS US 1 Futsal D2 du 11/02/2024 Remis au 10/02/2024

### **COUPE VDM FUTSAL**

#### N°27873647 – VSG FUTSAL 1 / SAINT MAURICE AJ 1 Coupe du Val de Marne Futsal du 02/03/2024

Courriel de VSG FUTSAL du 01/02/2024 informant d'une rencontre de championnat de Ligue R2-A le 03/02/2024.

La Commission décide le report de la rencontre au 17/02/2024.

Prévenir l'équipe adverse.

# N°27873645 – B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1 Coupe du Val de Marne Futsal du 03/03/2024

Courriel de VSG FUTSAL du 01/02/2024 informant d'une rencontre de championnat de District D2 le 01/03/2024.

La Commission décide le report de la rencontre au 31/03/2024 conformément au calendrier pré programmé.

Prévenir l'équipe adverse.

#### Tour de Cadrage pour les 1/4 effectué le 29/01/2024

12 équipes et 2 exempts qualifiés qui se rencontreront du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 31/03/2024

(sur les mêmes créneaux qu'en championnat)

<u>Tirage effectué par Mme POLICON Marie-Thérèse Présidente</u> <u>de la Commission Organisation des Compétitions</u>

#### Rappel du règlement Coupe du Val de Marne :

Lorsqu'il y a 2 équipes qualifiées d'un même club, elles se rencontrent en ¼ de finale.

#### Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

Match M1 = MAISONS ALFORT FC 1 / RUNGIS US 1

Match M2 = HAY 94 FUTSAL AS 1 / CHAMPIGNY CF 1

Match M3 = C'NOUES 2 / CHAMPIGNY CF 2

Match M4 = B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1

Match M5 = VSG FUTSAL 1 / SAINT MAURICE AJ 1

Match M6 = VERS L'AVANT 1 / CRETEIL FUTSAL US1

EXEMPT 1 = KB FUTSAL 2 et EXEMPT 2 = B2M FUTSAL 1

# FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

#### Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

# 1er Appel de Feuille de Match :

27233538 - B2M FUTSAL 3 - VILLEJUIF FUTSAL CLUB Futsal D2 du 28/01/2024